

Au SNAPATSI, on ne ment pas !

Dans un tract récent, Alternative Police affirme être « surpris qu'une personne non retenue en CAPL Centre (mais dont le dossier a été évoqué) soit retenue en CAPN...» en citant l'agent concerné (chacun appréciera la discrétion d'Alternative quant à l'anonymisation des agents).

Le SNAPATSI assume totalement le soutien à l'agent qui n'a bénéficié d'aucun avancement au choix depuis son entrée au MI en 1990.

La décision de la CAPL Centre d'avoir écarté l'agent était arbitraire et sans fondement juridique.

Le SNAPATSI a donc dénoncé lors de la CAPN du 4 octobre 2018, cette situation d'inégalité de traitement et d'injustice inacceptable.

C'est comme cela que le SNAPATSI exerce son mandat de représentants du personnel !



Quant à Alternative Police,
avant de vous lever contre
des pratiques syndicales,
balayez devant votre porte !

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI défend les
agents à tous les niveaux !**

